



Organisation des Tournois

Règlement de Swiss Fencing

Auteur	Léon Amez-Droz leon.amez-droz@swiss-fencing.ch
Date/Version	14.05.2022 / 1.0
Statut	validé

Préambule

Ce règlement remplace les documents et règlements suivants

- Règlement Circuit National, version septembre 2019
- Règlement Championnats suisses U17 – Seniors, version du 01.09.2019
- Cahier des charges Organisation TS, version du 31.08.2020
- Participations des tireurs étrangers aux différentes compétitions d’escrime organisées par la FSE, version du 31.08.2020
- Tenues et matériel : normes FSE et catégories d’âge ; saison 2021/2022

Terminologie

Pour des raisons de meilleure lisibilité, l’utilisation simultanée des formes linguistiques masculine, féminine et diverse (h/f/d) est supprimée. Toutes les désignations personnelles s’appliquent également à tous les sexes.

Liste des abréviations

Abbréviation	Déclaration
FIE	Fédération Internationale d’Escrime

Table de matières

1	Partie Générale	1
1.1	Inscriptions	1
1.2	Licence	1
1.3	Scratch	1
1.4	Finance d'inscription	1
1.5	Horaires	1
1.6	Arbitrage	1
1.7	Règlements	2
1.8	Catégories - touches - durée des matchs	2
1.9	Public	2
1.10	Sponsoring	2
1.11	Démontage de la salle	3
1.12	Enregistrement des résultats	3
2	Circuit National	4
2.1	Matériel	4
2.2	Tireurs étrangers	4
2.3	Directoire Technique	4
2.4	Vainqueurs des circuits nationaux	4
3	Compétition sélective	6
3.1	Inscriptions	6
3.2	Matériel	6
3.3	Directoire technique	6
3.4	Finales et récompenses	6
4	Championnat Suisse	8
4.1	Général	8
4.2	Matériel	9
4.3	Directoire technique	9
4.4	Championnat suisse individuel senior et U23	9
4.5	Championnat Suisse individuel U17/U20	10
4.6	Championnat Suisse équipe senior	10
4.7	Championnat Suisse équipe U17/U20	11
4.8	Finales et récompenses	12
5	Conclusions	13
	Annexe 1 Catégories d'âge	14
	Annexe 2 Répartition des poules	15

1 Partie Générale

1.1 Inscriptions

Les informations données par le club organisateur devront parvenir aux différents clubs affiliés à Swiss Fencing au minimum 3 semaines avant la date de la compétition. Seules les inscriptions enregistrées par le système Ophardt sont admises, exceptées les inscriptions des tireurs étrangers n'ayant pas accès au système Ophardt. Délai d'inscription : le mercredi précédant la compétition.

Les désinscriptions peuvent être effectuées jusqu'à la même date, également via le système Ophardt (par e-mail pour les tireurs étrangers n'ayant pas accès au système Ophardt). Les désinscriptions tardives ne sont possibles que sur présentation d'un justificatif (par ex. certificat médical). Sans justificatif correspondant, les frais d'inscription doivent tout de même être payés.

1.2 Licence

Les compétitions sont ouvertes à tous les tireurs possédant une licence suisse sauf contre-indication.

1.3 Scratch

Les tireurs qui ne se présentent pas au pointage aux horaires prévus seront scratchés.

1.4 Finance d'inscription

La finance d'inscription est au choix de l'organisateur, mais doit rester accessible au plus grand nombre de tireurs possible. 5.- frs seront restitués à Swiss Fencing pour chaque tireur inscrit et de 15.- frs par équipe inscrite. Le secrétariat de Swiss Fencing vous fera parvenir une facture dès l'enregistrement des résultats. La taxe de 5.- frs s'applique à tous les tireurs suisse et étranger participant à la compétition. Aucune exception n'est prise en compte.

1.5 Horaires

L'organisateur doit organiser la compétition de manière à commencer et finir à des heures raisonnables.

1.6 Arbitrage

L'organisateur doit faire en sorte qu'un nombre suffisant d'arbitres licenciés soit présent le jour de la compétition.

Les clubs inscrits doivent fournir un quota d'arbitre en fonction du nombre de tireurs inscrits par arme et catégorie :

- 0 arbitre pour 1 à 3 tireurs en individuel.
- 1 arbitre pour 4 à 6 tireurs en individuel ou pour 1 ou 2 équipes.
- 2 arbitres pour 7 tireurs ou plus en individuel ou pour 3 équipes ou plus.

Un club participant dans plusieurs catégories ne doit pas fournir plus de trois arbitres par jour. De même un club qui participe avec un total de minimum 7 tireurs (toutes catégories confondues) doit fournir 1 arbitre.

Il revient à l'organisateur de dédommager tous les arbitres présents porteurs d'une licence nationale ou internationale d'arbitrage, conformément au tarif fixé dans le

règlement de Swiss Fencing « Défraiement des arbitres » ainsi que d'assurer leur ravitaillement en boissons et nourriture lors de la compétition.

Les sociétés qui ne sont pas en mesure de mettre à disposition un nombre d'arbitres correspondant au nombre de tireurs inscrits ou qui, le jour de la compétition, se présentent avec un nombre insuffisant d'arbitres doivent s'acquitter d'une taxe de 200.- Frs par arbitre manquant et cette taxe sera versée en même temps que l'engagement des tireurs. Le cas échéant, le nombre des tireurs ou d'équipes sera diminué sur place jusqu'à ce qu'il corresponde au nombre requis d'arbitres au nom de la société d'escrime concernée.

1.7 Règlements

Le règlement officiel de la FIE est appliqué pour toutes compétitions suisses. Le règlement matériel est spécifié dans chaque partie spécifique.

1.7.1 T.124 (passivité)

La passivité est appliquée aux catégories U14 et supérieures.

En cas de double carton « **P noir** » c'est le classement au début du tableau éliminatoire qui fait foi pour déterminer le vainqueur.

1.8 Catégories – touches – durée des matchs

Catégorie	touches		durée des matchs	
	Poule	Tableau	Poule	Tableau
Vétéran	5	10	3'	2x3'
Senior	5	15	3'	3x3'
U20	5	15	3'	3x3'
U17	5	15	3'	3x3'
U14	5	12	3'	2x3'
U12	4	10	3'	2x3'
U10	4	8	3'	2x2'
U8	4	6	3'	2x2'

1.9 Public

L'accès aux pistes n'est réservé qu'aux tireurs, arbitres en fonction, entraîneurs/moniteurs ou officiels (médecins, techniciens, ...). S'il n'est pas possible d'entourer les pistes par des barrières, l'accès de la salle doit être fermé.

1.10 Sponsoring

En cas de partenariat officiel du « Circuit National », l'organisateur devra mettre la banderole en évidence ; tout autre partenariat privé est accepté s'il respecte les règlements « Publicité & Sponsor » de Swiss Fencing et de la FIE.

1.11 Démontage de la salle

Par respect des tireurs, le démontage de la salle ne peut s'opérer lorsqu'il y a de matchs ou des rencontres en cours.

1.12 Enregistrement des résultats

L'organisateur doit enregistrer les résultats ainsi que la documentation du tournoi dans le système Ophardt-online au plus tard dans les 24 heures suivant la fin du tournoi. Cela en format PDF ainsi qu'en fichier XML.

Une version des résultats (en PDF) est adressée par e-mail au plus tard le lundi qui suit la compétition au secrétariat de Swiss Fencing : info@swiss-fencing.ch.

2 Circuit National

2.1 Matériel

Catégorie	Taille de lame	coquille	Plastron	Veste/pantalon	Masque
Vétéran	5	normale	800 N	350 N	1600 N
Senior	5	normale	800 N	350 N	1600 N
U23	5	normale	800 N	350 N	1600 N
U20	5	normale	800 N	350 N	350 N
U17	5	normale	800 N	350 N	350 N
U14	5	normale	350 N	350 N	350 N
U12	2	petite	350 N	350 N	350 N
U10	0	petite	350 N	350 N	350 N
U8	0	petite	350 N	350 N	350 N

2.2 Tireurs étrangers

Les tireurs étrangers avec une licence étrangère peuvent participer aux différentes compétitions du CN.

Les athlètes n'ont pas besoin d'une licence supplémentaire Swiss Fencing. Cependant, leurs résultats ne seront pas comptabilisés dans le classement général des différents CN. Ils n'apparaissent donc pas dans le classement CNJ.

Les tireurs étrangers, résidant en CH ou dans un rayon de 20 km de la frontière suisse, avec une licence suisse peuvent participer aux différentes compétitions de CNJ. Leurs résultats seront comptabilisés dans le classement général du CNJ.

2.3 Directoire Technique

Avant le début de la compétition, l'organisateur doit désigner et afficher visiblement un Directoire Technique (DT).

Le DT se compose de 3 personnes (organisateur, Me d'armes, arbitre [FIE ou candidat FIE si possible]) aptes à intervenir spontanément dans tous les conflits.

Il doit faire respecter l'ordre et la discipline au cours de la compétition.

Les décisions du DT sont mises à exécution immédiatement.

2.4 Vainqueurs des circuits nationaux

Seuls les vainqueurs de circuits nationaux ayant participé à un moins 3 compétitions du circuit national de leur catégorie se verront remettre une coupe.

Pour recevoir une coupe un nombre minimum de 8 classées pour les hommes et également 8 pour les femmes est nécessaire.

En cas d'égalité de point l'athlète ayant le plus de 1ères places sera classé devant les autres.

3 Compétition sélective

3.1 Inscriptions

Les mêmes règles que celles qui s'appliquent aux championnats suisses sont également appliquées aux tournois de sélection (voir 4.1.5 et 4.1.6).

3.2 Matériel

Les compétitions sélectives sont responsables de déterminer les tireurs pouvant participer aux circuits internationaux. Ces derniers doivent donc posséder un matériel répondant aux normes desdites compétitions.

Le nom dans le dos ainsi que le drapeau sur le pantalon ne sont pas obligatoires en Suisse. Les tireurs sélectionnés pour les compétitions internationales doivent d'eux-mêmes s'assurer que leur matériel répond aux exigences des compétitions auxquelles ils participent.

Catégorie	Taille de lame	Coquille	Plastron	Veste/pantalon	Masque	Fil de corps
Senior	FIE 5	Normale	800 N	800 N	1600 N double attache	Prise transparente
U23	FIE 5	Normale	800 N	800 N	1600 N double attache	Prise transparente
U20	FIE 5	Normale	800 N	800 N	1600 N double attache	Prise transparente
U17	FIE 5	Normale	800 N	800 N	1600 N double attache	Prise transparente

3.3 Directoire technique

Le directoire technique est composé du délégué à l'arbitrage Swiss-Fencing ou de son représentant ainsi que deux autres personnes (maître d'arme ou arbitre FIE)

Il fait respecter l'ordre et la discipline lors de la compétition

Les décisions du directoire technique sont mises à exécution immédiatement.

3.4 Finales et récompenses

Avant la demi-finale, les quatre finalistes devront être présentés en tenue complète, arme à la main et sans masque.

Un podium doit être prévu pour la remise des médailles et des prix. Les quatre premiers tireurs du classement doivent se présenter en training complet de leur club (sans arme et sans masque). Il n'est pas nécessaire d'attendre que tous les finalistes de toutes les catégories soient connus pour procéder aux finales. La remise des récompenses s'opère aussitôt que possible après la finale. Les récompenses seront attribuées au minimum aux 4 premiers tireurs de chaque catégorie et à la première équipe.

La vidéo-arbitrage est autorisée lors de la finale ou lors des phases finales pour autant que tous les matchs du même tour puissent en bénéficier. Cette mesure contribue à

l'amélioration du niveau des arbitres suisses et augmente la qualité des organisations des compétitions mais n'est en aucun cas obligatoire.

4 Championnat Suisse

4.1 Général

4.1.1 Attribution

Le Comité Central attribue l'organisation et la responsabilité du déroulement d'un championnat suisse U17, U20 ou seniors à une société affiliée à Swiss Fencing (désignée ci-après « Organisateur »).

4.1.2 Règlements

L'organisateur est tenu de respecter les règlements techniques et instructions de Swiss Fencing, liés à l'organisation de Championnats Suisses. Il est tenu de respecter également le règlement de Swiss Fencing concernant la publicité pour les Championnats Suisses (en particulier lorsqu'il existe des contrats avec des sponsors de la Fédération). Pour le reste, l'organisateur est tenu d'appliquer le règlement de la FIE.

4.1.3 Publication

L'organisateur est tenu d'envoyer le règlement détaillé de la compétition au moins trois semaines avant le tournoi, à toutes les salles affiliées à Swiss Fencing ou de le faire mettre en ligne sur le site internet de la Fédération. Pour cela, il adressera son document info@swiss-fencing.ch.

4.1.4 Ordre des épreuves

L'ordre des épreuves durant le week-end est au choix de l'organisateur.

4.1.5 Inscriptions

Les inscriptions des escrimeurs et des arbitres licenciés FSE ou FIE doivent parvenir à l'organisateur au plus tard le mardi de la semaine précédant la date de la compétition via le système Ophardt. L'inscription doit mentionner le nom, le prénom et le No. de licence du tireur ou de l'arbitre. Le paiement des engagements se fera sur place lors du pointage des tireurs.

4.1.6 Inscriptions tardives et absences sans certificat médical (no shows)

Les inscriptions peuvent être effectuées jusqu'à la date limite indiquée dans le système Ophardt et dans l'invitation (voir 4.1.5).

Les inscriptions après cette date peuvent être acceptées par l'organisateur contre des frais supplémentaires de Fr. 50.00 en plus des frais d'inscription normaux. La taxe doit être payée à l'organisateur à l'appel. Les inscriptions tardives effectuées après 12h00 la veille de la première compétition peuvent être acceptées par l'organisateur contre une taxe supplémentaire de Fr. 100.00 en plus des frais d'inscription normaux. La taxe doit être payée à l'organisateur à l'appel.

Des désistements peuvent être effectués gratuitement jusqu'à la date limite. Après cette date, les désistements sont facturés au club qui les a inscrits avec des frais de Fr. 100.00. Les frais ne sont pas dus si un certificat médical atteste de l'incapacité de l'athlète concerné à participer.

Les règles et les délais d'inscription s'appliquent également aux escrimeurs et aux arbitres.

4.2 Matériel

Catégorie	Taille de lame	Coquille	Plastron	Veste/pan-talon	Masque	Fil de corps
Vétéran	FIE 5	Normale	800 N	800 N	1600 N double attache	Prise transparente
Senior	FIE 5	Normale	800 N	800 N	1600 N double attache	Prise transparente
U23	FIE 5	Normale	800 N	800 N	1600 N double attache	Prise transparente
U20	FIE 5	Normale	800 N	800 N	1600 N double attache	Prise transparente
U17	FIE 5	Normale	800 N	800 N	1600 N double attache	Prise transparente

4.3 Directoire technique

Le directoire technique est composé du délégué à l'arbitrage Swiss-Fencing ou de son représentant ainsi que deux autres personnes (maître d'arme ou arbitre FIE)

Il fait respecter l'ordre et la discipline lors de la compétition

Les décisions du directoire technique sont mises à exécution immédiatement.

4.4 Championnat suisse individuel senior et U23

4.4.1 Participation

La participation aux Championnats Suisses individuels est ouverte à tous les escrimeurs suisses, domiciliés en Suisse et licenciés à Swiss Fencing. Pour les championnats suisses U23 la participation est ouverte à tous les athlètes atteignant l'âge de 23 ans le 1^{er} janvier de l'année ou après au cours de laquelle le championnat suisse est organisé. Un contrôle de la carte d'identité de tous les tireurs sera effectué par l'organisateur lors du paiement de l'inscription.

4.4.2 Restriction

Si le nombre de participants n'atteint pas 8 tireurs chez les hommes et 6 chez les femmes d'au moins 2 clubs différents, la compétition ne sera pas reconnue comme étant un championnat suisse et le présent règlement ne s'applique pas.

4.4.3 Formule senior

L'attribution des têtes de série se fait selon les critères suivants :

1. Ranking FIE avec au minimum un point
2. Ranking du TS Senior
3. Ranking du CNS

1 tour de poule (Annexe 2) avec décalage par club, pas d'éliminé.

Tableau d'élimination direct, pas de repêchage.

La troisième place n'est pas tirée, les deux demi-finalistes ayant perdu leur match reçoivent chacun une médaille de bronze.

4.4.4 Formule U23

L'attribution des têtes de série se fait selon les critères suivants :

1. Ranking suisse U23
2. Ranking du TS Senior
3. Ranking du CNS U23
4. Ranking du TS U20
5. Ranking du CNS U20

1 tour de poule (Annexe 2) avec décalage par club, pas d'éliminé.

Tableau d'élimination direct, sans repêchage.

La troisième place n'est pas tirée, les deux demi-finalistes ayant perdu leur match reçoivent chacun une médaille de bronze.

4.5 Championnat Suisse individuel U17/U20

4.5.1 Participation

La participation aux Championnats Suisses individuels est ouverte aux escrimeurs suisses présents dans le classement du circuit national jeunesse, domiciliés en Suisse et licenciés à Swiss Fencing. Règle applicable à partir de 30 athlètes classés dans le classement CNJ.

4.5.2 Restriction

Si le nombre de participants n'atteint pas 8 tireurs chez les hommes et 6 chez les filles d'au moins 2 clubs différents, la compétition ne sera pas reconnue comme étant un championnat suisse et le présent règlement ne s'applique pas.

4.5.3 Formule

L'attribution des têtes de série se fait selon les critères suivants :

1. Ranking du TS
2. Ranking du CNS

1 tour de poule (Annexe 2) avec décalage par club, pas d'éliminé.

Tableau d'élimination direct, pas de repêchage.

La troisième place n'est pas tirée, les deux demi-finalistes ayant perdu leur match reçoivent chacun une médaille de bronze.

4.6 Championnat Suisse équipe senior

4.6.1 Participation

Les Championnats Suisses par équipes sont ouverts à toutes les sociétés d'escrime affiliées à Swiss Fencing. Chaque société peut présenter une équipe par division et a le droit d'aligner 1 tireur étranger (non suisse) par équipe pour autant que :

- Il soit licencié dans un club suisse
- Ce tireur étranger a le droit de posséder une autre licence dans un club étranger.

4.6.2 Composition des équipes

Une équipe se compose de trois tireurs, avec ou sans remplaçant(e). Les trois ou quatre tireurs inscrits composant une équipe doivent être présents à l'appel.

4.6.3 Restriction

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur à 6, la compétition ne sera pas reconnue comme étant un championnat suisse et le présent règlement ne s'applique pas.

4.6.4 Formule division 1

- La division 1 se compose de 8 équipes
- La composition des divisions est établie en fonction du classement du CS de l'année précédente.
- Le premier de la division 2 est promu en division 1 pour la saison suivante
- Le dernier de la division 1 est relégué en division 2.
- Tableau d'élimination direct en fonction des résultats du CS de l'année précédente.
- Toutes les places se tirent
- Un club ne peut avoir qu'une seule équipe en division 1
- En cas d'absence d'une ou plusieurs équipes de division 1 la compétition se déroulera avec un tableau de 8 incomplet. Le nombre d'équipe promues de la division 2 pour l'année suivante correspondra au nombre d'équipes absentes. La ou les équipes absentes étant automatiquement reléguées aux premières places de la division 2.
- En cas de scratch d'une ou plusieurs équipes de division 1 le tableau sera modifié et la ou les équipe(s) les mieux classées seront exemptes du premier tour.

4.6.5 Formule division 2 et Senior dames

En fonction du nombre d'équipes inscrites, la formule sera adaptée en accord avec Swiss Fencing. L'organisateur prend contact avec Swiss Fencing une fois les inscriptions clôturées.

4.7 Championnat Suisse équipe U17/U20

4.7.1 Composition des équipes

Les membres composant l'équipe doivent être issus du même club. Un étranger (non suisse), avec une licence suisse (auprès du club correspondant) peut appartenir à l'équipe.

4.7.2 Restrictions

Un club peut inscrire au maximum 2 équipes par catégorie lors de ces Championnats Suisses ; libre par contre, pour les épreuves sélectives, un club peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite pour autant qu'il mette à disposition le nombre d'arbitres requis par le règlement.

Un titre de champion suisse sera décerné si au minimum 4 équipes sont engagées.

4.7.3 Modus de sélection

Pour qu'une équipe puisse participer aux championnats suisses, la condition suivante est requise :

- Une équipe doit obligatoirement participer à une des deux épreuves sélectives
- Des wildcards seront attribués en fonction du calendrier

4.7.4 Formule

- Les têtes de séries sont calculées par l'addition des points des trois tireurs composants l'équipe sur la base des tournois sélectives et ensuite du CNJ au jour de l'épreuve.
- 1 tour de poule (3 ou 4 équipes)
- Élimination directe sans repêchage
- La troisième place se tire
- En fonction du nombre d'équipes inscrites la formule peut être modifiée.

4.8 Finales et récompenses

Avant la demi-finale, les quatre finalistes devront être présentés en tenue complète, arme à la main et sans masque.

Un podium doit être prévu pour la remise des médailles et des prix. Les quatre premiers tireurs du classement doivent se présenter en training complet de leur club (sans arme et sans masque). La remise des récompenses s'opère aussitôt que possible après la finale. Les médailles (rang 1-4 en individuel et 1-3 par équipes) sont à commander 2 mois à l'avance à Swiss Fencing qui les fournit aux clubs organisateurs.

La vidéo-arbitrage est autorisée lors de la finale ou lors des phases finales pour autant que tous les matchs du même tour puissent en bénéficier. Cette mesure contribue à l'amélioration du niveau des arbitres suisses et augmente la qualité des organisations des compétitions mais n'est en aucun cas obligatoire.

5 Conclusions

Ce règlement existe en allemand et en français. En cas de doute, seule la version française fait foi.

Annexe 1 Catégories d'âge

	Saison 2021/22		Saison 2022/23		Saison 2023/24		Saison 2024/25		Saison 2025/26	
	année	jüngste	année	jüngste	année	jüngste	année	jüngste	année	jüngste
Vétérans 4 (70+)	1952+		1953+		1954+		1955+		1956+	
Vétérans 3 (60+)	1953		1954		1955		1956		1957	
	1954		1955		1956		1957		1958	
	1955		1956		1957		1958		1959	
	1956		1957		1958		1959		1960	
	1957		1958		1959		1960		1961	
	1958		1959		1960		1961		1962	
	1959		1960		1961		1962		1963	
	1960		1961		1962		1963		1964	
	1961		1962		1963		1964		1965	
	1962		1963		1964		1965		1966	
Vétérans 2 (50+)	1963		1964		1965		1966		1967	
	1964		1965		1966		1967		1968	
	1965		1966		1967		1968		1969	
	1966		1967		1968		1969		1970	
	1967		1968		1969		1970		1971	
	1968		1969		1970		1971		1972	
	1969		1970		1971		1972		1973	
	1970		1971		1972		1973		1974	
	1971		1972		1973		1974		1975	
	1972		1973		1974		1975		1976	
Vétérans 1 (40+)	1973		1974		1975		1976		1977	
	1974		1975		1976		1977		1978	
	1975		1976		1977		1978		1979	
	1976		1977		1978		1979		1980	
	1977		1978		1979		1980		1981	
	1978		1979		1980		1981		1982	
	1979		1980		1981		1982		1983	
	1980		1981		1982		1983		1984	
	1981		1982		1983		1984		1985	
	1982		1983		1984		1985		1986	
Seniors	2001+	2007	2002+	2008	2003+	2009	2004+	2010	2005+	2011
U23	1999	2007	2000	2008	2001	2009	2002	2010	2003	2011
	2000		2001		2002		2003		2004	
	2001		2002		2003		2004		2005	
U20 (junior)	2002	2009	2003	2010	2004	2011	2005	2012	2006	2013
	2003		2004		2005		2006		2007	
	2004		2005		2006		2007		2008	
U17 (cadet)	2005	2009	2006	2010	2007	2011	2008	2012	2009	2013
	2006		2007		2008		2009		2010	
	2007		2008		2009		2010		2011	
U14 (minime)	2008	2011	2009	2012	2010	2013	2011	2014	2012	2015
	2009		2010		2011		2012		2013	
U12 (benjamin)	2010	2013	2011	2014	2012	2015	2013	2016	2014	2017
	2011		2012		2013		2014		2015	
U10 (pupille)	2012	2015	2013	2016	2014	2017	2015	2018	2016	2019
	2013		2014		2015		2016		2017	
U8 (poussin)	2014		2015		2016		2017		2018	
	2015		2016		2017		2018		2019	

Annexe 2 Répartition des poules

Tireurs	Poule de 5	Poule de 6	Poule de 7	Poule de 8 (deux pistes)	Poule de 9 (deux pistes)
6	Poule unique				
7	Poule unique				
8	Poule unique (deux pistes)				
9	Poule unique (deux pistes)				
10	2	0	0	0	0
10*	Poule unique (trois pistes)				
11	1	1	0	0	0
11*	Poule unique (trois pistes)				
12	0	2	0	0	0
13	0	1	1	0	0
14	0	0	2	0	0
15	3	0	0	0	0
15*	0	0	1	1	0
16	2	1	0	0	0
16*	0	0	0	2	0
17	1	2	0	0	0
17*	0	0	0	1	1
18	0	3	0	0	0
19	0	2	1	0	0
20	0	1	2	0	0
21	0	0	3	0	0
22	2	2	0	0	0
22*	0	0	2	1	0
23	1	3	0	0	0

Tireurs	Poule de 5	Poule de 6	Poule de 7	Poule de 8 (deux pistes)	Poule de 9 (deux pistes)
23*	0	0	1	2	0
24	0	4	0	0	0
25	0	3	1	0	0
26	0	2	2	0	0
27	0	1	3	0	0
28	0	0	4	0	0
29	1	4	0	0	0
29*	0	0	3	1	0
30	0	5	0	0	0
31	0	4	1	0	0
32	0	3	2	0	0
33	0	2	3	0	0
34	0	1	4	0	0
35	0	0	5	0	0
36	0	6	0	0	0
37	0	5	1	0	0
38	0	4	2	0	0
39	0	3	3	0	0
40	0	2	4	0	0
41	0	1	5	0	0
42	0	0	6	0	0
43	0	6	1	0	0
44	0	5	2	0	0
45	0	4	3	0	0
46	0	3	4	0	0

Tireurs	Poule de 5	Poule de 6	Poule de 7	Poule de 8 (deux pistes)	Poule de 9 (deux pistes)
47	0	2	5	0	0
48	0	1	6	0	0
49	0	0	7	0	0
50	0	6	2	0	0
51	0	5	3	0	0
52	0	4	4	0	0
53	0	3	5	0	0
54	0	2	6	0	0
55	0	1	7	0	0
56	0	0	8	0	0
57	0	6	3	0	0
58	0	5	4	0	0
59	0	4	5	0	0
60	0	3	6	0	0
61	0	2	7	0	0
62	0	1	8	0	0
63	0	0	9	0	0
64	0	6	4	0	0
65	0	5	5	0	0
66	0	4	6	0	0
67	0	3	7	0	0
68	0	2	8	0	0
69	0	1	9	0	0
70	0	0	10	0	0
71	0	6	5	0	0

Tireurs	Poule de 5	Poule de 6	Poule de 7	Poule de 8 (deux pistes)	Poule de 9 (deux pistes)
72	0	5	6	0	0
73	0	4	7	0	0
74	0	3	8	0	0
75	0	2	9	0	0
76	0	1	10	0	0
77	0	0	11	0	0
78	0	6	6	0	0
79	0	5	7	0	0
80	0	4	8	0	0
81	0	3	9	0	0
82	0	2	10	0	0
83	0	1	11	0	0
84	0	0	12	0	0
85	0	6	7	0	0
86	0	5	8	0	0
87	0	4	9	0	0
88	0	3	10	0	0
89	0	2	11	0	0
90	0	1	12	0	0
91	0	0	13	0	0
92	0	6	8	0	0
93	0	5	9	0	0
94	0	4	10	0	0
95	0	3	11	0	0
96	0	2	12	0	0

Tireurs	Poule de 5	Poule de 6	Poule de 7	Poule de 8 (deux pistes)	Poule de 9 (deux pistes)
97	0	1	13	0	0
98	0	0	14	0	0
99	0	6	9	0	0
100	0	5	10	0	0
101	0	4	11	0	0
102	0	3	12	0	0
103	0	2	13	0	0
104	0	1	14	0	0
105	0	0	15	0	0

*Répartition possible pour les CNJ uniquement